

Procès verbal des délibérations

Séance du 19 Janvier 2018

L' an 2018 et le 19 Janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de M. NOVELLI Hervé, Maire.

Présents : M. NOVELLI Hervé, Maire, Mmes : BACLE Véronique, BRABAN Françoise, CASTERMAN Peggy, FASILLEAU Edwige, JARDIN Frédérique, LECLERC Lydia, MM : DROUCHAUX Jacques, GARNIER Jean-Claude, GROLLAUD Alain, MALECOT Jean-François

Excusés : M. DELANNOY Alcyme, procuration à Mme BRABAN Françoise
Mme DE BECDELIEVRE Charlotte, procuration à Mme JARDIN Frédérique
M. MARTEGOUTTE Etienne, procuration à M. GARNIER Jean-Claude
M. AUBERT Michel, procuration à M. NOVELLI Hervé
Mme DE CROUTTE Marie-Ange

Absents : M. BOUE Bruno

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 17
- Présents : 11

Date de la convocation : 12/01/2018

Date d'affichage : 12/01/2018

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture de Chinon
le : 25/01/2018

et publication ou notification
du : 25/01/2018

A été nommé (e) secrétaire : Mme CASTERMAN Peggy

Objet des délibérations

SOMMAIRE

- 2018-01-01 - Approbation du procès-verbal de la séance du 07/12/2017
- 2018-01-02 - Décisions prises par délégation
- 2018-01-03 - Subvention exceptionnelle au Fonds de dotation
- 2018-01-04 - Adhésion au FLES
- 2018-01-05 - Déviation, constitution de la commission intercommunale d'aménagement foncier
- 2017-01-06 - Dossier éolien de Nueil sous Faye
- 2018-01-07 - Désignation de deux délégués à la commission CLECT
- 2018-01-08 - Election d'un membre qualifié au conseil d'administration de l'EHPAD
- 2018-01-09 - Décision modificative budgétaire n° 1
- 2018-01-10 - Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL)

Monsieur le Maire demande d'ajouter deux points à l'ordre du jour :
- décision modification budgétaire

-demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'ajouter ces deux points à l'ordre du jour.

réf : 2018-01-01

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2018-01-02

- DIA 2017/0039 : bâtiments et terrains cadastrés AC 494, AC 444, AC 491, AC 493 et AC 489 d'une superficie totale de 1346 m², situés avenue de la gare
- DIA 2017/0040 : bâtiment et terrain cadastrés C 449 et C 1060 d'une superficie totale de 67 m², situés 5 rue Jules Chevalier

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2018-01-03

Le fonds de dotation a pour projet de restaurer le pavillon d'angle nord-ouest de la ville. A ce titre, M. Ruel a été missionné pour réaliser l'étude diagnostic imposée par la DRAC. Lors du vote du budget 2017, il a été voté une participation de la commune à hauteur de 50% rémunérée sur les honoraires de M. Ruel au compte 6226.

Le fonds de dotation étant le seul signataire du devis, il règle la totalité de la dépense. La commune versera une participation de 50% soit 1 300 € sous forme de subvention au compte 6574.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité,
-de verser la somme de 1300 € sous forme de subvention au fonds de dotation,
-d'inscrire les crédits nécessaires au compte 6574.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2018-01-04

La commune adhérerait au FLES pour permettre aux agents recrutés en contrat aidé de bénéficier de formations payantes financées pour moitié par le FLES et la commune.
Les contrats aidés étant supprimés pour les collectivités, il n'est plus utile d'adhérer à cet organisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas adhérer au FLES pour l'année 2018.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2018-01-05

Monsieur le Maire fait connaître que par lettre du 05/12/2017, M. le Président du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire l'a invité à faire procéder par le conseil municipal à l'élection des propriétaires, appelés à siéger au sein de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) liée à l'achèvement de la déviation de Richelieu.

a) élection par le conseil municipal de 3 propriétaires de biens fonciers non bâtis

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie, le 15/12/2017, soit plus de 15 jours avant ce jour.

Se sont portés candidats, les propriétaires de biens fonciers non bâtis ci-après : Messieurs Jacky Dupuy, Michel Rochoux et Jean-Jacques Mauclair qui sont de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne d'après les conventions internationales, jouissent de leurs droits civiques, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire

de la commune.

La liste des candidats est donc ainsi arrêtée : Messieurs Jacky Dupuy, Michel Rochoux et Jean-Jacques Mauclair. Il est alors procédé à l'élection, à bulletin secret, dans les conditions fixées par l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Le nombre de votants étant de 15, la majorité requise est de 8 voix.

Ont obtenu au 1er tour :

M. Jacky Dupuy, 50 route des vaux 37120 Richelieu	15 voix
M. Michel Rochoux, 60 route des vaux 37120 Richelieu	15 voix
M. Jean-Jacques Mauclair, 1 route de l'Epine 37120 Richelieu	15 voix

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux : Messieurs Jacky Dupuy et Michel Rochoux sont élus membres titulaires et M. Jean-Jacques Mauclair est élu membre suppléant en tant que propriétaires de biens fonciers non bâtis.

b) désignation d'un conseiller municipal

Il appartient également au Maire de désigner un conseiller municipal pour le représenter au sein de la CIAF.

Le Maire désigne M. Michel Aubert, 53 route de Loudun 37120 Richelieu, né le 28/09/1956.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

20h26, arrivée de M. Michel AUBERT. Il prend part au vote pour la suite de la séance.

réf : 2017-01-06

Le tribunal administratif de Poitiers a rendu sa décision en date du 29 novembre dernier et donne raison au promoteur éolien dans les deux dossiers, permis de construire et autorisation d'exploiter un parc éolien à Nueil sous Faye, annulant l'arrêté préfectoral de la Vienne du 02/12/2014 émettant un refus du projet.

La co-visibilité avec la ville de Richelieu étant la raison principale ayant motivé le refus et l'argument principal dénié par le TA.

L'association APACHE a décidé de faire appel de cette décision et demande à la commune de Richelieu de se porter requérante aux côtés de l'association pour l'appel devant la cour administrative de Bordeaux contre les jugements du TA de Poitiers.

Cette procédure est financée par l'association APACHE et ses requérants et n'entraînera aucune dépense pour la ville de Richelieu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- autorise Monsieur le Maire à ester en justice dans le cadre de cette intervention,
- autorise Monsieur le Maire à signer le mandat à Maître Gendreau.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Monsieur le Maire précise qu'à ce jour, il n'y a aucune éolienne en Touraine. Il ajoute que le nombre de monuments historiques est important à Richelieu, au nombre de 103.

réf : 2018-01-07

Dans le cadre de la mise en place de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la CCTVV, il convient de désigner deux membres, un titulaire et un suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, désigne :

- M. Hervé NOVELLI, membre titulaire
- M. Michel AUBERT, membre suppléant

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2018-01-08

Dans la composition du Conseil d'Administration (CA) de l'EHPAD, il y a deux membres qualifiés qui ne sont plus en poste depuis deux ans (décès et démission).

Il convient au conseil municipal de désigner ces deux membres.

Or, seul M. Pierre Villejoubert, ostéopathe à Chaveignes a donné son accord pour être membre qualifié.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne :

- M. Pierre Villejourbert, membre qualifié au CA de l'EHPAD de Richelieu

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2018-01-09

Pour régulariser une opération de fonctionnement sur l'exercice 2017, il convient d'ajouter la somme de 30€ au compte 6615 remboursement des intérêts de LTI 2017.

DM n°1 :

en fonctionnement

compte 678 - 30 €

compte 6615 + 30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider la Décision Modificative Budgétaire n°1 comme présentée en séance.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2018-01-10

Un dossier de demande de subvention DETR a été déposé auprès de la Préfecture pour la réhabilitation de la salle polyvalente. La préfecture demande au conseil municipal de déposer un dossier de subvention DSIL pour ce même projet.

Plan de financement des travaux de la salle polyvalente :

Honoraires : 40 500.00€ HT

Travaux : 270 000.00€ HT

total des dépenses 310 500.00€ HT

DETR : 108 000.00€ HT

DSIL : 108 000.00€ HT

Autofinancement : 94 500.00€ HT

total des recettes 310 500.00€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se référant au dossier de réhabilitation de la salle polyvalente pour le financement au titre de la DSIL 2018 ;
- Arrête le plan de financement prévisionnel.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

divers

- la capacité d'autofinancement de la commune sera positive pour 2017. Trois réunions de la commission "finances" sont programmées avant le vote du budget, le 16 mars 2018.

- SMICTOM : Mme Braban présente le projet de conteneurisation sur la commune de Richelieu avec :
un ramassage en sac dans le centre ville et aux abords
un ramassage en container individuel pucé en point de rassemblement
un ramassage des containers dans des points de regroupements, il y en aura 10 à maximum 60 mètres des habitations

Les aménagements des points de regroupement seront à la charge de la commune, remboursés à hauteur de 100€/2m² par le SMICTOM.

La collecte des papiers en sacs bleus est amenée à disparaître.

L'EHPAD aura un ramassage à l'intérieur de leur parcelle.

Le container à verres situé à la gare sera déplacé au bout de la rue du Moulin à Vent.

Le doute persiste quant à la manière des agents de la collecte de ramasser les sacs...Les agents de collecte prennent les sacs un par un dans les containers plutôt que laisser chaque container se déverser dans le camion...

Le SMICTOM prend pour obligation ce qu'est une recommandation de la CPAM...ajoute Monsieur le Maire.

- Parc : les projets présentés récemment à la Sorbonne ont retenus toutes les attentions, les retombées sont positives. Une étude de faisabilité du financement par la caisse des dépôts est en cours.
La convention de gestion qui lie la commune, la communauté de communes et la Sorbonne est caduque mais à tacite reconduction jusqu'à la validation d'une convention nouvelle.
Les frais de gestion du parc s'élevaient à 160 000 €, supportés à hauteur de 50% par la commune de Richelieu et 50% par la CCTVV. Sur l'année 2017, une économie de 30 000 € environ a été constatée notamment avec le non remplacement d'un agent dans le parc.

Monsieur le Maire informe le conseil que le dernier Duc de Richelieu a fait don de toutes ses oeuvres à La Sorbonne.

Le prochain conseil d'administration de la Sorbonne aura lieu à Richelieu en mars 2018.

- TRESORERIE : M. Viano souhaiterait supprimer la boîte aux lettres de la trésorerie qui se trouve à l'accueil de la mairie pour les usagers. Monsieur le Maire ne souhaite pas l'enlever pour le moment et souhaite une intervention de M. Viano à ce sujet lors d'un prochain conseil municipal.
- FESTIVAL CAPE ET EPEE : une réunion a eu lieu pour organiser l'hébergement et la restauration des artistes pour le week-end.

21h22, M. Martegoutte arrive et prend part à la séance du conseil municipal.

- AMENAGEMENT DE TERRAIN : un terrain situé impasse des vaux, derrière la gare, est propriété de la commune. M. Chevalet, éducateur à l'ITEP propose un aménagement de ce terrain par les élèves de l'ITEP les Fioretti, aménagement d'une allée piétonne avec les charmes situés dans les bacs, en attente au parc.
- Il manque un éclairage au rond-point de la porte de Chinon.

Fin de séance : 21h30

En mairie, le 24/01/2018
Le Maire



Hervé NOVELLI